

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 057 : Contrat de territoire 2017-
2021 avec la région : approbation du projet de
convention territoriale et de la maquette financière,
signature du contrat
Séance du 4 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet, à 17h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 juin 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 juin 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	31	39
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 39
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Jacqueline ANDRE, Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean CHANAL, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN, René GERLET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Jean-Pierre LACHEVRE, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Joël MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Olivier QUESNOT, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO.

Ont donné pouvoir :
*Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Jean-Louis de MOURGUES
Jean-Pierre CHEVALIER a donné pouvoir à Jean DUVAL
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Christian GUESDON a donné pouvoir à Olivier QUESNOT
Yves JULIEN a donné pouvoir à Franck DUROCHER
Gérard LEU a donné pouvoir à Joël MARIE
Christian MARIE a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Thierry OZENNE a donné pouvoir à Virginie SARTORIO*

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 5 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

2019-057 : CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021 AVEC LA REGION : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE ET DE LA MAQUETTE FINANCIERE, SIGNATURE DU CONTRAT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu le projet de contrat,
- Vu la maquette financière relative au projet de contrat
- Vu la convention territoriale d'exercice concerté
- Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales et action sociale
- Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant que pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires, la Région Normandie a renouvelé sa politique et renforcé la contractualisation avec les territoires.

Considérant que le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire.

Considérant que la communauté de communes a établi son plan d'actions en 4 axes stratégiques de développement :

- Axe 1 : Santé
- Axe 2 : Développement économique
- Axe 3 : Revitalisation des centres-bourgs
- Axe 4 : Attractivité et renforcement des équipements sportifs, culturels et touristiques.

Considérant que le contrat de STM porte sur 13 actions pour un montant total prévisionnel de 10 726 328 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- La Communauté de Communes STM et les autres maîtres d'ouvrage (communes, EPFN) pour un montant prévisionnel de 4 507 032 €.
- La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 2 173 426 € dont 667 742 € de FRADT. – D'autres financements sont attendus (Etat, Europe, Département). Ils sont estimés à 4 045 870 €.

Considérant l'existence d'une clause de revoyure.

Considérant la nécessité d'inscrire le projet de rénovation et de mise en valeur du séminaire de Villiers le Sec

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la maquette financière relative au projet de contrat,
- **SOLLICITE** l'ajout de la rénovation et de la mise en valeur du séminaire de Villiers le Sec
- **AUTORISE** le président à signer le contrat de territoire 2017-2021 avec la région Normandie
- **AUTORISE** le président à signer la convention territoriale d'exercice concerté (CTEC)
- AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Par délégation
Le Vice-Président
Marcel DUBOIS
Jean-Louis de MOURGUE

Le PRÉSIDENT
Seulles Terre et Mer



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com